



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination et de  
l'appui territorial**

Bureau des enquêtes publiques et de  
l'Environnement  
Affaire suivie par : Jocelyne GIRY  
Tél : 03.87.34.86.90  
E-mail :jocelyne.giry@moselle.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION N° 2024-57- 1603 du 19 septembre 2024  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS**

**LE PREFET DE LA MOSELLE**

Vu le code de l'environnement et notamment son livre V - titre IV relatif aux déchets,

Vu l'arrêté interministériel du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de  
déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de  
courtage de déchets,

délivre à la société VALORECO  
dont le siège est situé 12 rue de la Prelotte – 57155 MARLY

récépissé de sa déclaration du 16 septembre 2024

relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en  
application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Pour le préfet et par délégation,  
La cheffe de bureau

Pauline François